Final report of the

Working Group on Wife Battering

prepared for
Ministers responsible
for the
Status of Women

Prince Edward Island

86-06183/

IMPLEMENTATION REPORT

ON THE

1984 FEDERAL/PROVINCIAL/TERRITORIAL REPORT ON

WIFE BATTERING

PRINCE EDWARD ISLAND SECTION

TO THE MEETING OF

MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

FAIRMONT HOT SPRINGS

BRITISH COLUMBIA

JUNE 5-6, 1986

Catalogue No. SW21-9/11-1986
ISBN 0-662-54450-1

This report (in 11 volumes) has been prepared at the request of the Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for the Status of Women. At their annual meeting in 1983, Ministers directed officials at the three levels of government to undertake a process that would eventually provide an integrated program of response to the problem of wife battering. This is an accounting of how governments have responded to that first set of initiatives accepted by Ministers at their 1984 meeting. This report is to be tabled for discussion by Ministers at their June 1986 meeting.

1984 RECOMMENDATION

1. **The Department of Health and Social Services should formalize a policy on the provision of transportation to Anderson House, or access to safe emergency shelter in the woman's home community.**

INITIATIVES

- The Department of Health and Social Services is preparing written guidelines on reimbursement for transportation to Anderson House. They are considering issuing a statement to police, clergy and other social service agencies to ensure that these agencies are aware of their reimbursement policy.

- There appears to be an improvement for women in rural areas in the availability of transportation to the transition house.

- Long-term action may involve the clergy assisting with emergency shelter in the local communities. Also the establishment of safe houses in local communities needs to be examined.

- All victims of wife assault in the province are being interviewed to monitor a similar recommendation to be implemented by the Minister of Justice's Committee on Victims of Crime. Victims are being identified from police and transition house files. Monitoring period from April 1, 1985 to May 31, 1987.

1984 RECOMMENDATION

2. **Solicitor General, Canada should assist the Province in assessing the needs of rural women to determine the best avenue for making emergency shelter available and to determine the barriers to legal protection.**

INITIATIVES

- Solicitor General, Canada has funded a feasibility study for a community based family violence intervention program for the West Prince region of the province. The proposal involves public education activities, a crisis line, volunteer interveners and community contacts, emergency shelter, self-help support groups, and therapeutic counselling groups for men who batter. A local steering committee has been established to pursue the proposals.

- Through another contract of Solicitor General, Canada all victims of wife assault in the province will be interviewed over a 2-year period to assess services needed and report improvement in services being provided.

1984 RECOMMENDATION

3. The Department of Health and Social Services should undertake an examination of alternate funding for Anderson House with particular attention to grant or block funding. This funding should reflect:

   1) stable and adequate core funding;

   2) administrative costs for efficient operation of the shelter and recording of information for statistical analysis; and

   3) costs for a child care program.

INITIATIVES

- The Minister of Health and Social Services met with the board of Transition House Association, which operates Anderson House. The status of this association, and other community service groups, will be studied soon to identify what is needed to bring their funding up to a level that provides a stable funding base. In the interim any deficit will be covered and the child care worker position will be maintained.

- Formal arrangements to maintain stable funding are needed. Also the development officer/public education position, currently funded by Secretary of State, needs to be absorbed in future as part of the core funding base.

1984 RECOMMENDATION

4. **The Department of Health and Social Services should initiate dialogue with the Transition House Association, which operates Anderson House, to develop and establish service delivery standards, clarify roles and expectations, differentiate short and long term goals and develop a protocol of response.**

INITIATIVES

- Transition House Association is assembling background material in preparation for the study of requirements for a stable funding base to be conducted in June, 1985 by the Department of Health and Social Services (see recommendation #3).

- Liaison has been established between the Team Leader of Anderson House and the Intake Supervisor of Social Services. This has helped to clarify roles and responsibilities and improved co-ordination at the case level.

- The long term needs of Transition House Association will have to be identified.

1984 RECOMMENDATION

5. **The Department of Health and Social Services should develop operating policies specific to the battered spouse.**

INITIATIVES

- The Department of Health and Social Services has established the policy that women staying at the transition house are to be considered financially independent for the needs test (Emergency Application Form) required to cost share under CAP.

1984 RECOMMENDATION

6. The Department of Health and Social Services should develop in-service education programme on the dynamics of battering, and the special problems of engaging a victim client in problem solving. Also workers need education on the legal resources available so that they reinforce rather than confuse the client.

INITIATIVES

- The Department of Justice has organized a series of 1 day interdisciplinary staff training workshops on family violence. Four workshops have been held in different areas of the province. Department of Health and Social Services was represented on the planning committee.

- The Interagency Committee on Domestic Violence meets monthly and brings together representatives of government departments (Education, Justice, Social Services) and community agencies for an exchange of information, discussion, feedback and problem solving in the complex issue of domestic violence.

1984 RECOMMENDATION

7. The P.E.I. Department of Health and Social Services with the assistance of the P.E.I. Housing Corporation should undertake a study of women leaving Anderson House to determine the housing needs, the availability of housing, and to determine if housing problems influence the decision for immediate return to the family home. Some women may require longer term transitional housing following emergency shelter. A study could determine the most effective means of meeting the housing needs of assaulted women.

INITIATIVES

- Solicitor General, Canada is providing a contract position to assist the Minister of Justice's Committee on Victims of Crime to monitor, document and report on its efforts to implement recommendations on services to victims. Several recommendations are specific to wife battering and all victims of wife assault in the province will be interviewed over a 2 year period to assess services needed and report improvement in services being provided. Victims will be identified from police and transition house files.

1984 RECOMMENDATION

8. **The P.E.I. Hospital Services Commission should encourage the development of hospital emergency out-patient protocols in response to the battered victim, including women battered by their partners.**

INITIATIVES

- A Committee which represents a wide range of service agencies including hospitals, Anderson House, Social Services, Justice and the Hospital Services Commission, is preparing a hospital protocol for the battered victim. It will be presented to the hospitals of the province for their consideration and implementation.

- In order to successfully implement the protocol the committee recognizes the need for education/in-service training for health care professionals. A training outline and instructional package will be developed for the protocol.

- The hospital protocol for battered victims is being developed. In its final stages, the recommendations will also apply to the physically and mentally frail as well as the victims of child abuse including sexual abuse.

1984 RECOMMENDATION

9. The Department of Health and Social Services should encourage special training on the subject of wife battering to health professionals (doctors, nurses, mental health workers), both in-service and in professional training programs.

INITIATIVES

- The education/in-service training for health care professionals to implement a hospital protocol will address this recommendation (see recommendation #8).

1984 RECOMMENDATION

10. The Department of Justice should ensure that wife assaults are recorded in a manner that permits retrieval of the information from police and court records. This information will provide an accurate picture so that the criminal justice system can respond to the problems of providing legal protection to assaulted wives.

INITIATIVES

- The RCMP have been monitoring the recording of assaults since July 1984. The Uniform Crime Reporting System was tested a year later, in the summer of 1985.

- Municipal police are doing some monitoring and changing reporting forms.

- Solicitor General, Canada is providing a contract position to assist the Minister of Justice's Committee on Victims of Crime. One of the researcher's tasks is to use police files to identify victims of wife battering and through interviews examine sentencing patterns and decisions not to charge.

- Police forces need to record assaults in a uniform manner and record the relationship of victim and offender.

1984 RECOMMENDATION

11. Key justice personnel (including judges, prosecutors, and police) should develop an approach to wife assault offenders that permits the best possible intervention against continued assault.

INITIATIVES

- A letter was sent to provincial court judges supporting court referrals to 'Turning Point', a program for men who batter.

- A decentralized service for offenders, such as the 'Turning Point' program, needs to be provided to other areas of the province.

- The Crown and judges must have an opportunity for input.

1984 RECOMMENDATION

12. A service to provide information, support and services through the justice process is needed. The draft report of the Study for the Planning of Victim Assistance Services in P.E.I., March, 1984, pays special attention to wife assault victims. Implementation of the recommendations will begin to address the information and support needs.

INITIATIVES

- A committee on Victims of Crime has been established to implement the recommendations wherever possible. Representatives of government, police, courts, and community serve on the committee, including a Status of Women official and a staff person from Transition House Association.

- Ten of the 21 recommendations in this study deal with wife battering; several are similar to the recommendations contained in the provincial report on wife battering.

- At first, the committee progressed slowly but, with the establishment of sub-committees the pace increased and now, a handbook of 'services available to crime victims on P.E.I.' is available for police use. The committee is also studying what procedures would best provide the victim with case progress information.

- A report of the committee's progress has been prepared for the Minister of Justice.

- To assist the committee on Victims of Crime a researcher (contract position) is monitoring the implementation and impact of recommendations in the study, the committee process involved and, specifically, with respect to wife battering, the recommendations having a bearing on wife assault and sexual assault. This is being accomplished by interviewing all adult victims over a 2 year period.

- The information to be obtained through this process will be critical to the successful implementation of services for the victims of wife battering.

1984 RECOMMENDATION

13. In addition to legal protection in the criminal matter of assault, women assaulted by their spouses must be assured legal services in the family law area. The P.E.I. Department of Justice should assure adequate funding to Legal Aid to ensure that battered women have access to full legal services in the family law area.

INITIATIVES

- The report of the Study for the Planning of Victim Assistance Services in P.E.I., March 1984, recommended that the P.E.I. Department of Justice conduct a review of the P.E.I. Legal Aid program with consideration being given to the needs of wife assault victims. The Committee has met with the director of the program to discuss the situation.

- Alternate and/or additional funding must be obtained for the Legal Aid program.

1984 RECOMMENDATION

14. The Department of Education should develop a Family Living course to include such topics as: the role of men and women in society and the family, parenting skills, constructive problem-solving, conflict management, stress reduction techniques and anger control. The Family Living course should be taught as part of the core program at the junior high level (grades 7-9). Such a course could be a component of the guidance or health programs at this level.

INITIATIVES

- All family living curriculum materials are under review by a committee struck by the Minister of Education. Any additions to the course material will have to await the report of this committee.

- The P.E.I. Interagency Committee on Family Violence has sought permission to present a brief.

1984 RECOMMENDATION

15. The Department of Education should encourage school boards to incorporate the topics of husband-wife relationships, sex roles and domestic violence, in existing courses, where appropriate, at the senior high level (grades 10-12). These courses should be equally available to male and female students in all schools. The Family Living component of the senior high Home Economics course offers a starting point since it already contains some of these topics and is provincially authorized curriculum.

INITIATIVES

- All family living curriculum materials are under review by a committee struck by the Minister of Education. Any additions to the course material will have to await the report of this committee.

- The P.E.I. Interagency Committee on Family Violence has sought permission to present a brief.

1984 RECOMMENDATION

16. The Provincial Government should develop programs for radio and television designed to inform the public about the nature and extent of the problem of wife battering and stating clearly that wife battering is a criminal offence.

INITIATIVES

- The Ontario Women's Directorate has developed four thirty-second radio spots for community awareness and outreach to battered women. With the approval of the Ontario Directorate, these spots could be made available for use in P.E.I. It would be necessary to change the local information tag in a professional manner.

- The Interagency Committee on Domestic Violence is considering how the spots can be used most effectively and what arrangements would have to be made to handle the response.

ADDITIONAL WORK

1. Family Violence Workshop for Clergy, May 2, 1985.

2. Comprehensive training program for police officers aimed at increasing the quality and range of services offered to victims of crime.

The purpose of the workshop is to increase awareness about the nature and extent of family violence, discuss the educational role of the church in prevention, and provide information on crisis intervention and referral.

Holland College Police Academy for the Atlantic provinces are running a 3-day training program in May. The thrust will be attitudinal.

Rapport final du groupe de travail

sur les femmes battues

préparé pour
les ministres responsables
de la
condition féminine

Île-du-Prince-Édouard

RAPPORT SUR LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LES FEMMES BATTUES

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

PRÉSENTÉ À LA RÉUNION DES MINISTRES CHARGÉS
DE LA CONDITION FÉMININE
FAIRMONT HOT SPRINGS
(COLOMBIE-BRITANNIQUE)
les 5 et 6 juin 1986

Catalogue No. SW21-9/11-1986
ISBN 0-662-54450-1

Ce rapport en onze volumes a été rédigé à la demande des ministres chargés de la Condition féminine au niveau fédéral, provincial et territorial. Lors de leur réunion de 1983, les ministres des trois paliers de gouvernement donnèrent instruction à leurs fonctionnaires de prendre des mesures afin de mettre au point un programme intégré de luttel contre la violence à l'égard des femmes. Dans ce rapport, les divers paliers de gouvernement rendent compte des mesures qu'ils ont prises pour mettre en pratique les recommandations acceptées par les ministres en 1984. Ce rapport sera soumis aux ministres à leur prochaine réunion de juin 1986 et il y sera discuté.

RECOMMANDATION DE 1984

1. **Le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait adopter une ligne de conduite officielle qui prévoirait un moyen de transport vers le centre Anderson ou l'accès à un refuge sûr dans la localité de la femme.**

MESURES PRISES

Le ministère de la Santé et des Services sociaux élabore des directives concernant le remboursement des frais de transport vers le centre Anderson. Il envisage d'en informer officiellement les services de police, le clergé et les organismes de services pour s'assurer qu'ils connaissent la politique de remboursement.

Dans les régions rurales, le transport des femmes vers les foyers d'accueil semble s'être amélioré.

À long terme, on pourrait s'assurer le concours du clergé pour créer des refuges dans les localités. De plus, il faudrait étudier l'établissement de foyers sûrs dans les localités.

On procède à l'entrevue de toutes les femmes victimes de violence pour répondre à une recommandation semblable formulée par le Comité sur les victimes d'actes criminels (comité du ministère de la Justice). Le nom des victimes est fourni par la police et par les dossiers des foyers de transition. L'enquête a débuté le 1er avril 1985 et elle se terminera le 31 mai 1987.

RECOMMANDATION DE 1984

2. **Le Solliciteur général du Canada devrait aider la province à évaluer les besoins des femmes rurales pour déterminer le meilleur moyen de leur donner accès à des refuges et pour repérer les obstacles à la protection juridique.**

MESURES PRISES

Le Solliciteur général du Canada a financé une étude de faisabilité concernant un programme communautaire d'intervention dans les cas de violence familiale pour la région de West Prince. Cette proposition comporte des activités de sensibilisation du public, une ligne téléphonique de secours, des intervenants bénévoles, des personnes-ressources au niveau local, un refuge, des groupes d'entraide et des services d'aide psychologique pour les agresseurs. Un comité local a été mis sur pied pour donner suite à cette proposition.

Dans le cadre d'un autre contrat du Solliciteur général du Canada, toutes les femmes victimes de conjoints violents dans la province seront interrogées au cours d'une période de deux ans pour déterminer les services nécessaires et signaler les améliorations apportées aux services dispensés.

RECOMMANDATION DE 1984

3. **Le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait envisager d'autres modes de financement pour le centre Anderson et notamment l'octroi de subventions ou le financement global. La solution retenue devrait prévoir:**

   1) **un financement de base stable et suffisant;**

   2) **un budget d'administration suffisant pour assurer le bon fonctionnement du refuge et l'enregistrement de renseignements à des fins d'analyse statistique;**

   3) **le financement d'un programme d'aide à l'enfance.**

MESURES PRISES

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a rencontré le conseil d'administration de l'Association des foyers d'accueil qui administre le centre Anderson. La statut de l'association et d'autres groupes de services communautaires sera examiné sous peu afin de déterminer comment on peut augmenter leur financement et leur assurer une certaine stabilité. Entre temps, tout déficit sera épongé et le poste de gardienne d'enfants sera maintenu.

Il faut une entente officielle pour assurer un financement stable. De plus, le poste d'agent de développement et de sensibilisation du public, financé à l'heure actuelle par le Secrétariat d'Etat, doit être compris dans le financement de base.

RECOMMANDATION DE 1984

4. Le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait consulter l'Association des foyers d'accueil (qui s'occupe du centre Anderson) pour établir des normes de prestation des services, pour préciser les rôles et les responsabilités, pour distinguer les buts à court terme et ceux à long terme et pour élaborer un protocole d'intervention.

MESURES PRISES

L'Association des foyers d'accueil rassemble de la documentation en vue d'une étude sur les conditions d'un financement de base stable. Cette étude doit être faite en juin 1985 par le ministère de la Santé et des Services sociaux (voir la recommandation n°3).

Une liaison a été établie entre la directrice du centre Anderson et l'inspecteur des Services sociaux. Ceci a permis de préciser les rôles et les responsabilités et d'améliorer la coordination.

Il faudra définir les besoins à long terme de l'Association des foyers d'accueil.

RECOMMANDATION DE 1984

5. **Le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait élaborer des lignes directrices précises en ce qui concerne les femmes battues.**

MESURES PRISES

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté une politique qui énonce que les femmes qui résident dans des foyers d'accueil doivent être considérées comme financièrement indépendantes aux fins de l'évaluation des besoins (formulaire de demande d'urgence) requise pour le partage des coûts dans le cadre du programme d'assistance publique du Canada.

RECOMMANDATION DE 1984

6. **Le ministère de la Santé et de Services sociaux devrait élaborer un programme de formation interne sur le problème de la violence familiale et sur les difficultés particulières qu'il y a à amener une victime à résoudre ses problèmes. Les intervenants devraient également être informés de l'assistance juridique qui existe de façon à rassurer la cliente plutôt qu'à l'effrayer.**

MESURES PRISES

Le ministère de la Justice a organisé une série d'ateliers interdisciplinaires d'une journée, à l'intention de ses employés, sur la violence dans la famille. Quatre ateliers ont eu lieu dans différentes régions de la province. Le ministère de la Santé et des Services sociaux faisait partie du comité organisateur.

Le Comité mixte sur la violence familiale se réunit tous les mois. Il regroupe des représentants de divers ministères (Éducation, Justice, Services sociaux) et d'organismes communautaires qui se rencontrent pour se communiquer de l'information et discuter des questions complexes reliées à la violence dans la famille.

RECOMMANDATION DE 1984

7. **Le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Île-du-Prince-Édouard devrait mener, de concert avec la société d'habitation de la province, une étude auprès des femmes qui quittent le centre Anderson pour déterminer les besoins et les possibilités d'hébergement et pour savoir si les problèmes de logement influent sur leur décision de retourner rapidement chez elles. Dans certains cas, les femmes peuvent avoir besoin de demeurer plus longtemps dans un foyer d'accueil à la suite d'un séjour dans un refuge. Une telle étude permettrait de déterminer les meilleurs moyens de répondre aux femmes maltraitées en matière de logement.**

MESURES PRISES

Une personne à contrat, fournie par le Solliciteur général du Canada, aide le Comité des victimes d'actes criminels du ministère de la Justice à contrôler les mesures prises pour faire appliquer les recommandations touchant les services aux victimes, et elle aide à en faire rapport. Plusieurs recommandations visent expressément les femmes battues. Toutes les victimes de conjoints violents dans la province seront interrogées au cours d'une période de deux ans afin de déterminer les services requis et de signaler les améliorations apportées. Les victimes seront retracées à l'aide des dossiers de la police et des foyers d'accueil.

RECOMMANDATION DE 1984

8. La commission des hôpitaux de l'Île-du-Prince-Édouard devrait encourager l'élaboration d'un protocole à l'intention du personnel des urgences pour lui permettre de répondre aux besoins des victimes de violence, notamment les femmes battues par leur conjoint.

MESURES PRISES

Un comité composé de représentants de tout un éventail d'organismes de services sociaux, dont des hôpitaux, le centre Anderson, les Services sociaux, la Justice et la commission des hôpitaux, prépare un protocole d'intervention dans les cas de femmes battues. Le protocole sera soumis à l'examen des hôpitaux de la province, avant sa mise en application.

Pour assurer la bonne mise en application du protocole, le comité est conscient qu'il faut dispenser une formation en cours d'emploi aux professionnels de la santé. Un plan de formation et une trousse d'information seront élaborés sur cette question.

On est en train de mettre au point le protocole à l'intention des femmes battues. En fin de compte, le protocle s'appliquera également aux handicapés physiques et mentaux ainsi qu'aux enfants maltraités et victimes d'abus sexuel.

RECOMMANDATION DE 1984

9. **Le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait promouvoir une formation spéciale sur le problème des femmes battues à l'intention des professionnels de la santé (médecins, personnel infirmier, spécialistes de l'hygiène mentale), que ce soit en cours d'emploi ou par des programmes de formation professionnelle.**

MESURES PRISES

Le projet de sensibilisation et de formation en cours d'emploi à l'intention des professionnels de la santé - prévu avant la mise en vigueur d'un protocole pour les hôpitaux - répondra à cette recommandation. (voir la recommandation n°8)

RECOMMANDATION DE 1984

10. **Le ministère de la justice devrait s'assurer que les cas de violence contre les femmes sont enregistrés de façon à permettre l'extraction des dossiers de la police et des tribunaux. Ces renseignements donneraient une image exacte de la situation, et le système de justice serait mieux en mesure d'assurer la protection de ces femmes.**

MESURES PRISES

La GRC supervise l'enregistrement des agressions depuis juillet 1984; le système d'enregistrement uniforme des actes criminels a été mis à l'essai pendant l'été 1985.

Les services de police municipaux font des contrôles et adaptent leurs formules d'enregistrement.

Une personne employée à contrat par le Solliciteur général du Canada aide le comité des victimes d'actes criminels du ministère de la Justice. Une de ses tâches est de parcourir les dossiers de la police pour y repérer les femmes maltraitées et, au moyen d'entrevues, elle tente de déceler des constantes dans les sentences et les décisions de ne pas porter d'accusation.

Les services de police doivent consigner les agressions d'une manière uniforme et noter la relation entre la victime et l'agresseur.

RECOMMANDATION DE 1984

11. **Les professionnels de la justice (juges, procureurs, policiers) devraient élaborer, à l'égard des contrevenants, une approche qui leur permette de décourager les agressions répétées.**

MESURES PRISES

Une lettre a été envoyée aux juges de la Cour provinciale pour les inciter à diriger les agresseurs vers le programme 'Training Point' conçu spécialement pour eux.

Un service décentralisé pour les agresseurs, comme le programme 'Turning Point', doit être mis sur pied dans d'autres régions de la province.

On donnera l'occasion aux procureurs et aux juges de faire connaître leur point de vue.

RECOMMANDATION DE 1984

12. **Un service d'information et de soutien pendant la durée du processus judiciaire s'avère nécessaire. Le rapport provisoire de l'étude sur la planification des services aux victimes à l'Île-du-Prince-Édouard (de mars 1984) porte tout particulièrement sur les femmes battues, et l'application des recommandations qu'il contient permettra de combler, en partie, les besoins d'information et de soutien.**

MESURES PRISES

Un comité des victimes d'actes criminels a été chargé de veiller à l'application des recommandations. Il se compose de représentants du gouvernement, des services de police, des tribunaux et du public, ainsi que d'une fonctionnaire de Condition féminine Canada et d'une employée de l'Association des foyers d'accueil.

Dix des vingt et unes recommandations de l'étude portent sur les femmes battues; plusieurs sont très semblables à celles du rapport provincial sur les femmes battues.

Au début, les progrès du comité ont été lents mais la création de sous-comités a permis d'accélérer les choses. Un manuel des 'Services offerts aux victimes d'actes criminels dans l'Île-du-Prince-Édouard' a été rédigé pour la police. Le comité examine également quelle est la meilleure façon de renseigner les victimes sur l'état d'avancement de leur procès.

Un rapport des activités du comité a été rédigé à l'intention du ministre de la Justice.

Une personne engagée à contrat pour aider le comité suit de près la mise en application des recommandations et leurs répercussions, la façon de procéder du comité et, plus spécialement, les recommandations portant sur la violence contre les femmes et les agressions sexuelles. Pour ce faire, elle a entrepris d'interroger toutes les victimes adultes sur une période de deux ans.

L'information obtenue de cette façon sera très utile à la mise sur pied de services pour les femmes battues.

RECOMMANDATION DE 1984

13. **Outre la protection légale qui leur est accordée dans le domaine du droit pénal, les femmes maltraitées par leur conjoint doivent avoir accès à des services d'aide juridique en matière de droit de la famille. Le ministère de la Justice de l'Île-du-Prince-Édouard devrait prévoir des fonds suffisants pour les programmes d'aide juridique de façon à ce que les femmes brutalisées puissent avoir accès à tous les services existants en matière de droit de la famille.**

MESURES PRISES

Le rapport de l'Étude sur la planification des services aux victimes (de mars 1984) recommandait que le ministère de la Justice revoie l'ensemble du programme d'aide juridique de la province en pensant notamment aux besoins des femmes maltraitées. Le comité a discuté de la situation avec le directeur du programme.

Il faut trouver d'autes fonds ou d'autres formes de financement pour le programme d'aide juridique.

RECOMMANDATION DE 1984

14. Le ministère de l'Éducation devrait élaborer un cours sur la 'vie en famille' avec les thèmes suivants: le rôle de l'homme et de la femme dans la société et dans la famille, l'art d'être parent, la résolution des problèmes, le règlement des disputes, comment réduire le stress et maîtriser la colère. Ce cours devrait faire partie du programme de base du premier cycle des études secondaires (de la 7e à la 9e année). Il pourrait également faire partie des programmes d'orientation ou d'hygiène au même niveau.

MESURES PRISES

Toute la matière du cours de vie familiale est actuellement revue par un comité mis sur pied par le ministre de l'Éducation. Toute modification au contenu de ce cours devra attendre le rapport de ce comité.

Le Comité mixte sur la violence dans la famille a demandé à comparaître devant le comité ministériel pour lui présenter un mémoire.

RECOMMANDATION DE 1984

15. **Le ministère de l'Éducation devrait encourager les conseils scolaires à incorporer dans les cours existants des sujets comme les relations entre mari et femme, le rôle des conjoints, la violence familiale, au niveau du deuxième cycle des études secondaires (de la 10e à la 12e année). Ces cours devraient être offerts à la fois aux garçons et aux filles dans toutes les écoles. L'élément 'vie familiale' du cours d'économie domestique du deuxième cycle des études secondaires pourra servir de point de départ puisqu'il contient déjà certains de ces sujets et qu'il est autorisé par la province.**

MESURES PRISES

Toute la matière du cours de vie familiale est actuellement revue par un comité mis sur pied par le ministre de l'Éducation. Toute modification au contenu de ce cours devra attendre le rapport de ce comité.

Le Comité mixte sur la violence dans la famille a demandé à comparaître devant le comité ministériel pour lui présenter un mémoire.

RECOMMANDATION DE 1984

16. **Le gouvernement provincial devrait diffuser à la radio et à la télévision des messages destinés à informer le grand public sur la nature et l'ampleur du problème des femmes battues et à faire comprendre aux agresseurs éventuels qu'il s'agit d'une infraction criminelle.**

MESURES PRISES

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario a préparé quatre messages radiophoniques de trente secondes dans le but de sensibiliser le public et d'informer les femmes battues. Avec sa permission, ces messages pourraient être diffusés dans l'Île-du-Prince-Édouard. Il suffirait de faire changer les données locales.

Le Comité mixte sur la violence dans la famille étudie comment utiliser ces messages le plus efficacement possible et comment être prêt à répondre aux questions du public.

ACTIVITÉS SUPPLEMENTAIRES

Un atelier sur la violence dans la famille a été organisé à l'intention du clergé le 2 mai 1985. L'objet de l'atelier était d'informer le clergé de la nature et de l'ampleur de la violence familiale, de discuter de la fonction éducatrice de l'Eglise en matière de prévention et de fournir des renseignements sur la façon d'intervenir en cas de crise.

Un programme complet de formation sera offert aux agents de police afin d'accroître la qualité et le choix des services mis à la disposition des victimes d'actes criminels. L'école de police du collège Holland organise un cours de formation de trois jours, pour le mois de mai. Ce cours vise à modifier les attitudes.